



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵛⵓⵎⵉⵎⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle



Newsletter du numérique

Spécial Conférence Internationale

La régulation des médias dans un environnement numérique, mobile et social

Impératifs d'adaptation et enjeux de refondation

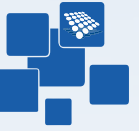
Groupe de travail « Régulation et nouveaux médias numériques »

Rabat-30/31 janvier 2020





Au sommaire



Un devoir de restitution



La présidente de la HACA: «Une démocratie ne peut pas fonctionner correctement sans citoyens informés par des médias nouveaux ou classiques, libres, pluralistes et éthiques »



Le Président du Réseau des Instances Africaines de la Régulation :
« Promouvoir les outils de co-régulation et de supra-régulation »



Le Président du Réseau francophone des régulateurs des médias :
« Internet, de l'extase à l'effroi »



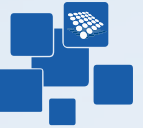
Restitution panels, interviews, verbatims



Pour un cadre africain de la communication digitalisée et globalisée



Des pistes pour une feuille de route du RIARC



Un devoir de restitution



La conférence internationale sur la régulation des médias dans un environnement numérique a mobilisé bien au-delà des membres du Réseau Francophone des Régulateurs de Médias (REFRAM) et du Réseau des Instances Africaines de Régulation (RIARC).

Organisée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), cette conférence avait pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de production audiovisuelle sur les enjeux et défis que pose le numérique à l'exercice de la régulation des médias.

Près de 200 personnes ont participé à cette journée structurée autour de 4 panels. Le choix d'organiser les échanges autour de panels était dicté par le souci de favoriser l'interaction et de formuler, chacun à partir de son prisme, des pistes de travail.

Une session exclusivement dédiée aux problématiques africaines a été organisée le lendemain. Les régulateurs membres du RIARC ont ainsi été réunis en conclave pour apporter une réponse africaine aux transformations induites par l'arrivée des nouveaux médias numériques.

En ressort une matière riche. Au-delà des propositions récapitulées dans cette édition spéciale de la newsletter du groupe de travail « régulation et nouveaux médias numériques », il nous a semblé important de restituer toute la substance afin que chacun puisse cerner les différentes logiques d'intervention selon où il se situe, régulateur, opérateur

de média traditionnel, de plateforme numérique, acteur de la société civile.

La conférence inaugurale de la présidente de la HACA, Mme Latifa Akharchab et les allocutions d'ouverture sont restituées intégralement dans la perspective de poser les grands enjeux du numérique.

A l'ouverture de la conférence, le vœu a été formulé en faveur d'une action concertée et d'un partenariat efficace entre les deux plateformes REFRAM et RIARC pour esquisser de nouvelles pistes de coopération à l'ère où le numérique nous invite à renforcer les coopérations intersectorielles et internationales.

Les panels ont été à la hauteur de ce souhait. Les constats ont été résumés par M. Benaissa Asloun, le Directeur Général de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle : sous sa forme actuelle, la régulation est inadaptée à un environnement numérisé et globalisé. Elle est partielle, hétérogène et rigide : ses outils ont été conçus à l'ère pré-numérique.

Au cours de ces panels, les constats ont largement été dépassés puisque de nombreuses pistes d'intervention et modalités d'actions ont été proposées.

Cette newsletter propose de les parcourir et parfois d'aller bien au-delà à travers des liens hypertextes afin d'approfondir certains sujets traités par les intervenants.



Pour commencer

La Présidente de la HACA:

«Une démocratie ne peut fonctionner correctement sans citoyens informés par des médias, nouveaux ou classiques, libres, pluralistes et éthiques.»

Face à l'ampleur, à la rapidité et à la profondeur des mutations induites par la révolution technologique numérique, les régulateurs des médias ne sont pas les seuls à vivre une situation d'urgence. Bien avant eux, des philosophes, des sociologues et des spécialistes des neurosciences, entre autres, se sont posé la question de savoir si une nouvelle forme de la condition humaine n'était pas née de l'accès au web et de l'usage qu'on en a fait, que l'on pourrait appeler la condition numérique.

Ce questionnement lourd de sens, ne saurait être loin des préoccupations des régulateurs des médias et de la communication et peut même être considéré comme une référence et une source d'inspiration pour eux.



Mme Latifa Akharbach

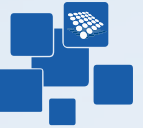
Car la régulation des médias a une finalité éminemment démocratique.

De par leur mandat spécifique et avec leurs outils propres, les régulateurs se posent des questions d'intérêt général : comment préserver les individus, les sociétés et la communauté humaine globale des risques de manipulation, de la mise en danger du vivre-ensemble, de l'atteinte à la dignité humaine, de la limitation du libre arbitre du citoyen, de la diffusion des discours de haine, de la violation de la vie privée, de la spoliation de la propriété intellectuelle.

Une régulation rénovée et mise à jour

Déjà en charge de ces questions au titre de la régulation des contenus des médias dits classiques, les régulateurs sont, du fait de la déferlante digitale dans les écosystèmes médiatiques, tenus de repenser leurs approches, de rénover leurs méthodes et de redimensionner leurs champs d'action.

Leur mandat se déploie désormais dans une situation inédite, celle d'une humanité transposée en un temps record, dans un âge numérique où les sociétés sont disponibles en permanence pour la connexion, où les individus sont pris dans le vertige de la viralité et de la mobilité, exposés au pouvoir exorbitant de logiciels agrégateurs de contenus, livrés aux batailles de hashtags et enfermés dans une logique et un système de communication où le contenu compte moins que le nombre des connectés.



Confrontées aux multiples effets culturels, démocratiques, sociétaux et économiques de la communication digitalisée et globalisée, les sociétés expriment de plus en plus une demande de régulation mise à jour.

De leur côté, les pouvoirs publics se tournent aussi vers les régulateurs lesquels ne peuvent être un recours efficace que si leur autonomie est préservée et respectée.

Pour toutes ces raisons, les régulateurs des médias doivent renforcer à la fois leurs compétences et leur légitimité pour répondre à ces attentes de régulation auxquelles même les plateformes semblent de plus en plus sensibles.

Une complexité croissante

Plusieurs facteurs aggravent cependant la complexité des responsabilités des instances de régulation dans le nouveau contexte des médias et de la communication.

Tout d'abord, jamais les régulateurs n'ont été autant interpellés sur un éventail de problématiques aussi diverses. Cela va de la lutte contre les stéréotypes à la redéfinition du modèle économique du service public de l'audiovisuel pour en sauvegarder et renforcer les missions spécifiques et l'apport intrinsèque, en passant par la prévention de la radicalisation et de la polarisation du débat public sous l'effet des réseaux sociaux, la réglementation du streaming qui favorise le piratage des œuvres, la mise en place d'un régime juridique de la responsabilité des plateformes fondé entre autres sur le principe de la neutralité du Net, la promotion du journalisme de qualité et des standards professionnels des médias et bien d'autres questions. En outre, les différentes ruptures induites par la transformation numérique ont fait que la régulation des médias se retrouve à la conjonction d'exceptionnels enjeux et face à des défis inédits.

Pour parvenir à une habilitation des Régulateurs à répondre aux diverses attentes qui convergent vers eux, plusieurs pistes sont explorées. Des expériences ont été d'ores et déjà menées notamment en Europe, mais beaucoup de questions demeurent en suspens et rien n'a encore pu être évalué.

Dans certains pays, où des lois ont été promulguées notamment pour la lutte contre l'infox et le discours de haine dans les médias numériques, apparaissent de nouvelles préoccupations, outre celle concernant l'efficacité de l'action du Régulateur face à la puissance des acteurs numériques transnationaux. Certains posent ainsi le problème du risque de judiciarisation des compétences du Régulateur sous couvert de renforcement de ses compétences. Apparaît également un besoin de créer et renforcer les mécanismes d'une coopération régulière et renforcée entre les régulateurs sectoriels étant donné

que la convergence technologique et ses corollaires la convergence des vecteurs, des supports et des contenus accentuent le caractère transverse de la régulation.

Dans leurs relations aux opérateurs des médias classiques, les régulateurs sont aussi désormais face à des injonctions nouvelles et pressantes. La première obligation qui fait consensus à cet égard est la réduction de l'asymétrie de la situation actuelle caractérisée par la cohabitation entre des médias audiovisuels linéaires fortement régulés et des médias numériques horizontaux et interactifs en dehors du champ de la régulation. Un grand chantier qui englobe à la fois l'imposition de nouvelles règles aux acteurs du numérique (financement de la création par exemple) et l'assouplissement des obligations des opérateurs classiques.

Allègement normatif et autorégulation

Le dialogue et la négociation avec les plateformes numériques globales font partie de l'action ardue des régulateurs qui se heurte entre autres à la variété des régimes juridiques de la liberté d'expression. Un contenu légitime dans un pays peut être en effet illégal dans un autre.

Qui doit alors arbitrer ce télescopage de la souveraineté des Etats avec l'espace informationnel transfrontières ?

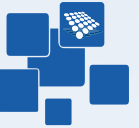
La voie gagnante car la plus susceptible de mener à des solutions pérennes et efficaces, ne passerait-elle pas alors par l'allègement normatif au profit de la promotion et du renforcement de l'autorégulation et de la co-régulation ?

Toutes ces questions demeurent entières. Aucun pays, aucune autorité, aucun organisme ne peut exciper d'un bilan encore, étant donné à la fois le rythme de l'évolution technologique, sa nature disruptive et sa logique économique.

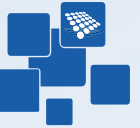
Une seule certitude peut cependant concilier tous les avis et toutes les postures :

Une démocratie ne peut fonctionner correctement sans citoyens informés par des médias, nouveaux ou classiques, libres, pluralistes et éthiques.

C'est bien dans ce cadre-là que les régulateurs inscrivent précisément leur action fondamentale et leur démarche particulière pour trouver la voie vers un modèle de régulation, à la fois innovant, pour être en phase avec la nouvelle donne numérique et constant, pour signifier l'engagement en faveur de la liberté d'expression et des valeurs démocratiques du pluralisme, de la diversité, des Droits de l'Homme et du vivre-ensemble.



Au pupitre, Mme Latifa Akharch, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle-Maroc



M. Peter Essoka

M. Peter Essoka, Président du Conseil National de la Communication – Cameroun et président du Réseau des Instances Africaines de Régulation (RIARC)

Promouvoir les outils de co-régulation et de supra-régulation

La numérisation des signaux, le haut débit les gains d'efficacité en matière de compression et de diffusion, la généralisation d'équipements à des prix abordables permettent de regarder des programmes par d'autres modes que l'antenne râteau.

L'offre est de plus en plus riche et variée. Internet est un moyen de diffusion supplémentaire pour des contenus présents en télévision et radio.

La baisse de coûts techniques et de production, rendent la création plus accessible y compris pour des non professionnels.

La révolution technologique entraîne une révolution comportementale. Elle implique la réorganisation de la chaîne de valeur audiovisuelle.

Dans cet univers en mutation profonde, la régulation audiovisuelle est plus que jamais appelée à s'adapter.

Sous sa forme actuelle la régulation effectuée par la majorité de nos instances membres doit s'adapter à un environnement numérisé et globalisé.

Ces outils ont été conçus à l'ère pré-numérique pour un marché fermé de dimension naturelle et nationale dans le cadre d'obligations d'attribution de fréquences hertziennes.

La régulation doit être innovée en profondeur.

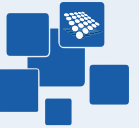
Certes, les terminaux traditionnels occupent toujours une place importante. Mais les usages ne cessent d'évoluer et de se diversifier. Les modes de consommation changent.

Dans cette perspective quelques axes de réflexion sont envisageables :

Il s'agit d'exhaustivité et de l'extension du champ de la régulation pour prendre en compte l'intégralité des acteurs tels que plateformes de partage, plateformes indirectes, et réseaux sociaux. Le recours aux outils de co-régulation et de supra-régulation est à promouvoir. Il nous faut renforcer la place et les moyens de l'éducation aux médias. Les pouvoirs d'enquête sont à conforter.

Il importe de mieux associer les téléspectateurs et auditeurs via une plus grande transparence du public sur les données du secteur.

Nous devons renforcer la coopération entre régulateurs.



Internet, de l'extase à l'effroi

M. Nouri Lajmi

M. Nouri Lajmi, président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA Tunisie) et Président du Réseau Francophone des Régulateurs de Médias, REFRAM

Cette rencontre est le prélude d'une action concertée et d'un partenariat efficace entre les deux instances membres.

En octobre 1996, dans une édition de « Manière de voir » consacrée aux médias, le Monde Diplomatique titrait: « Internet, l'extase et l'effroi » nous invitant ainsi à réfléchir sur ce qu'il faut faire pour éviter des engrenages.

A la faveur de la mondialisation et de la convergence, les enjeux sont planétaires.

A titre d'exemple, Netflix diffuse instantanément dans 200 pays. En 2018 Netflix a produit 80 films et est devenu premier producteur de films au monde. Face à cette évolution mal maîtrisée, certains prônent la

dérégulation du secteur de l'audiovisuel.

Une posture qui sert l'intérêt de gros opérateurs.

Les organismes de régulation des médias font face à de nouveaux défis pour assurer l'intégrité, la neutralité sur les scrutins. Ces organismes doivent tenir compte des transformations digitales pour consolider les modes de fonctionnement intellectuels et concilier deux principes antagonistes : imposer certaines restrictions à la liberté d'expression et intervenir face à un paysage médiatique de plus en plus digitalisé et convergeant en évitant tous les travers.

Ce travail ambitionne de répondre à ces préoccupations indispensables à la consécration d'une société démocratique.



M. Nouri Lajmi, au micro de la HACA

« Encadrer les réseaux sociaux pour qu'ils n'aient pas d'impact négatif sur la qualité de l'information »

« Le défi majeur qui se pose en Tunisie et partout dans le monde réside dans l'impact négatif que peuvent avoir les réseaux sociaux lorsqu'ils sont utilisés pour diffuser les fake news, le discours de haine, l'incitation à la violence, la manipulation de l'information, » a souligné Nouri Lajmi en illustrant son propos par des exemples puisés dans l'actualité: le scandale Cambridge Analytica, les élections américaines...

« En tant que régulateur et citoyen, il faut trouver les moyens d'encadrer ces réseaux pour qu'ils n'aient pas un impact négatif sur la qualité de l'information, des relations sociales mais aussi sur la vie politique » a-t-il relevé avant de présenter les réalisations accomplies en Tunisie. « Au début des dernières élections électorales, une nouvelle plateforme de lutte contre les fake news a été mise en place, comme celle utilisée en France (Check News) ou en Afrique (Africa Check) en collaboration avec des plateformes numériques. Cet outil, créé spécialement pour les élections, est utilisé désormais en dehors des périodes électorales ».

Pour aller plus loin Version digitale.

Africa Check [ici](#)  / Check News [ici](#) 



« En 1996, l'un des Hors-série du Monde diplomatique, Manière de Voir, titrait déjà, Internet, l'extase et l'effroi ».

Nouri Lajmi



La régulation des médias dans un environnement numérique, mobile et social





Exploration des panels



panel 1

Besoins d'une régulation renouvelée dans un environnement numérisé et globalisé



De gauche à droite, au pupitre, Assuan Olvera Sandoval, Jean Tobie Hond, Susane Nikoltchev, Frédéric Bokobza, Renaud De la Brosse.

**M. Jean Tobie Hond** Président de séance,

Secrétaire Général du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun.

**Mme Susane Nikoltchev**

Directrice Exécutive de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel.

**M. Frédéric Bokobza**

Directeur général adjoint, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) - France.

**M. Assuan Olvera Sandoval**

Secrétaire Exécutif de la Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-Américains (PRAI) - Mexique.

**M. Renaud De la Brosse**

Expert en médias et régulation auprès du Conseil de l'Europe.





Le constat est unanime, les textes réglementaires régissant les médias traditionnels ne sont pas adaptés aux médias numériques. Une adaptation du cadre juridique et des moyens est nécessaire pour procéder à la régulation des contenus numériques. Tout le monde est conscient que la loi régissant Internet ne peut être celle de la « jungle », et « les propos non tolérés dans les espaces publics, dans les médias traditionnels ne peuvent être tolérés non plus dans les médias numériques. Internet constitue un espace de liberté par nature, les attentes du public s'accroissent et sont loin de se diluer dans l'immensité de l'espace numérique. » (Frédéric Bokobza).

A été soulignée l'asymétrie de la régulation. « Les opérateurs du digital s'imposent comme de nouveaux concurrents mais sont exemptés de taxes ce qui constitue une compétition inégale » (Assuan Olvera

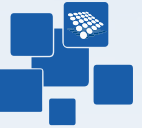
Sandoval). De récents acteurs sont apparus dans les filières de production, de diffusion et de distribution audiovisuelles en Europe et dans le monde, et sont entrés en concurrence frontale avec les médias classiques (Renaud De la Brosse).

La variété des acteurs entrant désormais dans le champ de la régulation audiovisuelle rend caduque l'idée d'une régulation universelle et univoque : la régulation doit évoluer de manière à appréhender la complexité d'un secteur mondialisé, soumis à des évolutions brutales et difficilement prévisibles.

Les GAFAS en quelques chiffres

ils représentent un demi -milliard de dollars de capitalisation de valorisation boursière- Facebook compte 2 Milliards d'utilisateurs dans le monde dont plus de 300 Millions en Europe- Google enregistre 5 Milliards de recherches par jour et Apple propose 2 Millions d'applications téléchargées 130 Milliards de fois depuis l'an 2000.





Les législateurs sont appelés à œuvrer pour des lois et réglementations protégeant la liberté d'expression et toutes les autres libertés fondamentales et droits de l'Homme. L'exemple de la directive sur les Services de Médias Audiovisuels adoptée par les Etats membres de l'Union Européenne a été cité par Renaud de la Brosse et Suzanne Nikoltchev qui a insisté sur la nécessité d'harmoniser les normes entre les différents pays pour permettre une régulation appropriée à l'ère du numérique tout en soulignant la difficulté à harmoniser les politiques adoptées par l'ensemble des États.

Quel rôle pour les régulateurs ?

Les régulateurs, quant à eux doivent participer avant tout à la responsabilisation des plateformes, à la promotion de la confiance, de la transparence, de l'impartialité et une garantie la non-discrimination. Des propositions concrètes ont été formulées pour réfléchir à de nouvelles fonctionnalités, en particulier en matière d'enquêtes et interpellation grâce aux enseignements émanant du terrain, via par exemple les composantes de la société civile (par le recours, à titre d'exemple, à des méthodes comme le Testing, dit test de situation, en mettant une forme d'expérimentation sociale sur la base d'une situation réelle destinée à déceler un possible cas de discrimination). (Renaud De la Brosse)

Toutefois les réglementations ne constituent pas toujours le meilleur choix car leur mise en œuvre est problématique.

Plusieurs exemples ont été donnés pour démontrer l'impossibilité d'adapter la régulation des médias classiques à celle des médias numériques.

En premier lieu, l'immense travail nécessaire s'il fallait instruire des auto-saisines et des plaintes émanant de contenus numériques litigieux. En second lieu,

les firmes privées sont des acteurs mondiaux et se pose donc la question de normes universelles et univoques mais pas forcément compatibles avec des cultures et traditions (CSA). Un autre écueil a été soulevé par Mme Suzanne Nikoltchev, sur le fait que les fournisseurs ne peuvent pas être les seuls responsables des contenus diffusés vu qu'ils ne sont pas au courant de ce que les internautes font. C'est pourquoi tant le régulateur mexicain, que français ont souligné l'importance de l'auto-régulation et de la co-régulation qui peuvent constituer des solutions alternatives à la régulation traditionnelle et les outils de leur mise en œuvre peuvent être plus flexibles.

«L'augmentation du nombre de demandes d'abonnement aux services de vidéo à la demande (ex. Netflix) n'a pas que des retombées négatives, ils sont aussi des opportunités pour les compagnies européennes de production de films et de séries ». Susane Nikoltchev Directrice Exécutive de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel.



M. Frédéric Bokobza

Directeur général adjoint, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) – France.



Les limites d'une transposition de la régulation classique aux médias numériques

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français a reçu 70 000 plaintes en 2019 de la part d'auditeurs et téléspectateurs concernant des programmes portant atteinte à la dignité humaine. Un immense travail est nécessaire pour instruire toutes les plaintes, mais il est très difficile de dupliquer ce même effort sur les réseaux sociaux, d'où la nécessité de trouver d'autres solutions. Un deuxième problème de la régulation numérique : les firmes privées sont des acteurs mondiaux, à quel nom pourraient-elles se permettre de dicter ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas dans tous les pays quelles que soient les cultures et traditions ? Le besoin de réconcilier deux considérations économiques s'impose :

- Les régulateurs ne peuvent pas mettre en place des milliers de personnes pour réguler les réseaux sociaux ;
- Seuls les acteurs privés ne sont pas capables de réguler le monde entier.



Frédéric Bokobza, au micro de la HACA

“Adapter les méthodes de régulation aux acteurs numériques”

En réponse aux défis de la régulation numérique, M. Frédéric Bokobza a souligné qu'il s'agit de rester fidèle aux valeurs de la démocratie, de la liberté d'expression et de diversité qui sont le fil conducteur du régulateur.

“Il est important d'adapter les méthodes de régulation aux acteurs numériques qui ne peuvent pas être régulés de la même manière que les médias classiques. Le défi est aussi celui de réussir à coopérer entre différents secteurs de régulateurs et les opérateurs numériques au niveau national et international. Quant aux stratégies mises en place, M. Bokobza a indiqué que le CSA a lancé une concertation avec les plateformes digitales à la suite de laquelle un document formel a été élaboré.

“Il s'agit d'une recommandation relative à la lutte contre la propagation de fausses informations (infox). Par ailleurs, la France préside avec l'Irlande un groupe de travail au sein du réseau européen des régulateurs (European Regulators Group for Audiovisual Media Services (ERGA)) qui va mettre en place un protocole d'accord entre les différents régulateurs pour une coopération opérationnelle sur les questions de la régulation et ce afin de faire front commun face aux défis de la régulation”.

Pour aller plus loin Version digitale: le programme de travail de l'ERGA pour l'année 2020 est rendu public et disponible en ligne [ici](#)



M. Assuan Olvera Sandoval

Secrétaire Exécutif de la Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-Américains (PRAI) - Mexique.



« Plusieurs pays recommandent la taxation des plateformes d'abonnement pour éviter la concurrence déloyale (...) Une Taxe doit être appliquée aux fournisseurs de contenus en ligne (...) »

« La concurrence n'est pas juste entre les broadcasters et les diffuseurs traditionnels (...) »

Il faut trouver le juste équilibre entre la protection des droits en garantissant la liberté d'expression de tous les médias traditionnels et en ligne (...) »

La régulation n'est pas toujours suffisante, il faut ouvrir la voie vers l'auto-régulation et la co-régulation. »



Assuan Olvera Sandoval, au micro de la HACA

« De la nécessité d'avoir un cadre juridique pour la régulation numérique »

« Au Mexique, les défis sont multiples en matière de régulation du numérique car nous n'avons pas un cadre juridique prédéfini dans ce sens », a fait savoir M. Assuan Olvera Sandoval en précisant qu'il est impératif pour eux de débattre avec le pouvoir législatif afin de définir ce cadre.

Le Secrétaire Exécutif de la Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-Américain souligne que ces défis sont les mêmes partout dans le monde. « Au Mexique, comme c'est le cas au Maroc, il est impératif de voir si la loi et la constitution donnent l'autorité de traiter ce sujet » a-t-il déclaré.

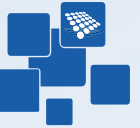
« Au Mexique, la régulation numérique concerne certains aspects de la protection de l'audience et du public, la prise en charge des cas de protection des enfants et des cas de santé dans les contenus audiovisuels. Enfin, nous faisons des recommandations que l'industrie peut adapter dans son contenu ».

Selon la Directrice Exécutive, Observatoire Européen de l'Audiovisuel, la nouvelle directive sur les services des médias audiovisuels, adoptée en novembre 2018, en cours de transposition dans les législations nationales, aura pour conséquences d'octroyer de nouvelles compétences aux régulateurs de contenus afin de répondre aux nouveaux enjeux liés notamment à la régulation des plateformes numériques. Pour ce qui est des enjeux sociétaux, les obligations de ces plateformes porteront sur la protection des données personnelles, la non-discrimination de groupes ou de cultures.

La variété des acteurs entrant désormais dans le champ de la régulation audiovisuelle rend caduque l'idée d'une régulation universelle et univoque : la régulation doit évoluer de manière à appréhender la complexité d'un secteur mondialisé, soumis à des évolutions brutales et difficilement prévisibles.

D'où une nouvelle manière de concevoir l'action du régulateur. En premier lieu, les pouvoirs publics et le régulateur doivent favoriser le recours à des logiques incitatives et à un décloisonnement des politiques publiques de manière à permettre le recours à plusieurs leviers d'action relevant de la réglementation, des mécanismes financiers, de la fiscalité, du droit d'auteur ou de la chronologie des médias.

En second lieu, le régulateur doit se situer au centre d'un dispositif de régulation au champ élargi, de manière à pouvoir agir sur l'ensemble des acteurs du secteur et recourir à une large palette d'outils.



Mme Suzanne Nikoltchev

Directrice Exécutive de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel.



« Nous devons outrepasser les frontières européennes pour développer une approche globalisée (...)
 «Les entreprises américaines profitent du pouvoir qu'elles ont sur le monde pour tout partager sur Internet (...)
 Les régulateurs sont en train de prendre en compte la régulation du numérique (...)
 Il est difficile d'avoir 28 pays qui harmonisent leur politique »

En France, une loi a été votée en 2018 contenant un volet qui porte sur le partage de contenus en ligne, et met en place des obligations de moyens pour lutter contre les discriminations. Elle donne un pouvoir au CSA de superviser ces plateformes, d'émettre des recommandations, et de réaliser un rapport de suivi de ces recommandations. Une deuxième loi relative à la lutte contre les contenus haineux a été proposée et sera bientôt adoptée par le parlement. Le CSA sera doté d'un pouvoir de sanctions qui peut atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaire mondial des acteurs en question. Le CSA est également chargé de la mise en œuvre de la directive sur les services de médias audiovisuels.

M. Renaud De la Brosse

Expert en médias et régulation auprès du Conseil de l'Europe.



« La nouvelle directive SMA aura pour conséquence d'octroyer de nouvelles compétences aux régulateurs de contenus
 Les plateformes numériques sont devenues un passage obligatoire pour le citoyen.
 Les régulateurs doivent participer à la responsabilisation des plateformes, à la promotion de la confiance, de la transparence, de l'impartialité et garantir la non-discrimination.
 La collaboration entre les régulateurs et acteurs du numérique à travers la création d'un socle commun est nécessaire. De par leurs actions, les régulateurs de contenus devraient participer avant tout à la responsabilisation des plateformes, à la promotion de la confiance, de la transparence, de l'impartialité et de garantir la non-discrimination ».



Le Panel 1 en bref

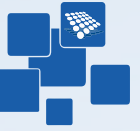


Il en ressort que :

- Bien que la consommation linéaire de contenus demeure centrale et que les terminaux traditionnels occupent toujours une place importante au sein des foyers, les usages ne cessent d'évoluer et de se diversifier.
- Les acteurs traditionnels ont été progressivement dépossédés de l'exclusivité de leur fonction d'intermédiaire dans l'accès aux contenus, et de nouvelles possibilités de création et de captation de valeur apparaissent.

En termes d'approche, plusieurs pistes ont été ouvertes :

- Le cadre réglementaire devra être modernisé et assoupli et les actions d'accompagnement devront être renforcées.
- De nouveaux outils de régulation doivent être réinventés : la diversification et l'extension du périmètre des acteurs régulés impliquent un changement dans les méthodes de régulation.
- Le rapprochement des textes réglementaires au niveau régional doit être encouragé.
- Une régulation « systémique », pour une nouvelle forme d'auto et de co-régulation doit être développée.
- La coopération avec le monde académique doit être renforcée.
- L'éducation aux médias doit être développée.



panel 2

Médias classiques – nouveaux médias, dynamiques de la concurrence et contraintes de la régulation



Vue sur le panel 2

**M. Fodié Toure** Président de séance,

Président de la Haute Autorité de la Communication. Mali

**M. Fayçal Laaraïchi**

Président du Pôle public de l'audiovisuel. Maroc

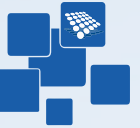
**M. Hicham Lahjomri**

Directeur Prospective et Nouvelles Technologies, l'Agence Nationale de Réglementation des télécommunications (ANRT).

**M. Paul H. Lorenz**

Directeur général, Agence luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel (l'ALIA). Luxembourg

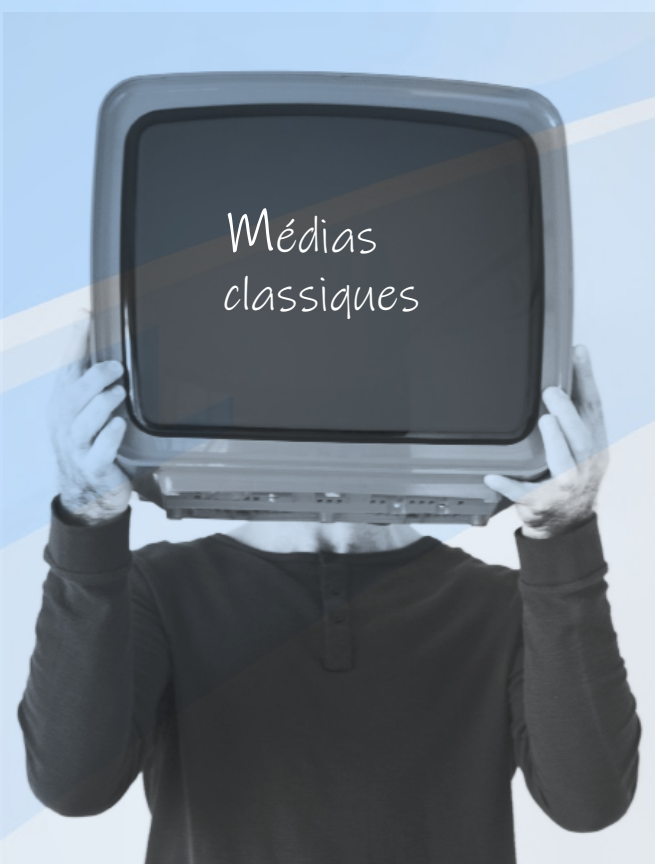




La fragmentation culturelle comme conséquence des nouveaux médias numériques



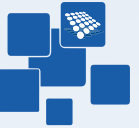
Ce que l'on appelle nouveaux médias n'est qu'un moyen de diffusion de ce qui est considéré comme média classique. Et si la technologie actuelle permet seulement de porter la radio sur un mode de diffusion autre que celui qui était le sien avant, on peut se demander si ces médias nouveaux ne sont pas venus seulement pour permettre à d'autres consommateurs d'accéder aux médias par d'autres moyens que le hertzien. M. Boyomo



Les intervenants du panel consacré aux « Médias classiques – nouveaux médias, dynamiques de la concurrence et contraintes de la régulation » se sont penchés sur les impacts culturels et sociétaux des nouvelles pratiques de consommation des médias, l'influence des nouveaux médias sur les médias classiques et les défis que posent les médias numériques aux organes de régulation.

C'est ainsi que Fayçal Laaraïchi, Président du Pôle public de l'audiovisuel (Maroc) a déploré l'impact du nouveau monde du numérique sur l'individu, la société, la famille, l'environnement et sur les changements des valeurs. « C'est le plus grand challenge que les médias classiques doivent relever face aux nouveaux médias, » a relevé cet intervenant.

Insistant sur la fragmentation culturelle comme conséquence majeure de l'utilisation des nouveaux médias numériques et l'abandon de plus en plus croissant des médias classiques, M. Laaraïchi a ciblé en premier lieu le smartphone, espace d'isolement et de consommation individuelle, qui expose à une quantité incroyable d'informations voire « de loisirs ».



M. Faycal Laraichi

Président du Pôle public de l'audiovisuel. Maroc



« Il y a une génération pour qui Internet est un exercice acquis et il y a une génération pour qui Internet est une donne de la vie (...) C'est nous qui devons aller vers cette jeunesse et l'écouter intégrer de manière irréversible que le monde les valeurs et modes de raisonnement ont changé. Nous devons nous adapter à ce que les jeunes vivent. Nous devons nous adapter par une offre plus importante. Nous cherchons la complémentarité. Nous avons le devoir en tant que responsable d'une offre de communication de créer ces espaces où nous répondons aux attentes et aux nouveaux modes de consommation. Le grand challenge des 5 -10 années à venir c'est de changer les médias classiques en introduisant des nouveaux formats (...) Les réseaux sociaux ne sont pas des médias mais plutôt des espaces d'expressions »

M. Laaraïchi considère que le challenge quotidien au niveau des médias classiques surtout la télévision, reste leur bassin d'audience classique. « Il faut le garder et ramener les jeunes, catégorie ciblée et très consommatrice des nouveaux médias numériques, vers les chaînes classiques nationales à travers l'utilisation des médias et réseaux sociaux et leur offrir un espace d'échange où ils auront le droit de cité. » L'effort, a conclu l'intervenant, est fondé sur l'écoute, la formation, le recrutement. « On doit recruter les jeunes pour parler aux jeunes à travers leurs habitudes, il faut des jeunes qui réfléchissent et qui réagissent comme des jeunes. »

M. Hicham Lahjomri

Directeur Prospective et Nouvelles Technologies, l'Agence Nationale de Réglementation des télécommunications (ANRT). Maroc



« L'accès à Internet a permis de révolutionner les nouveaux services de médias (...) La pluralité d'accès à l'information et la démocratisation d'accès à l'information nécessitent des actions concertées avec les différents acteurs ».

« Aujourd'hui, c'est le mobile qui est en train de révolutionner et de dynamiser l'accès à l'internet au niveau international et qui permet la transformation digitale de la société, il a permis de réduire le gap entre les pays développés et sous-développés » Hicham Lahjomri.

De son côté, Hicham Lahjomri, Directeur Prospective et Nouvelles Technologies au sein de l'Agence Nationale de Réglementation des télécommunications (ANRT Maroc) a insisté sur la transformation sociétale causée par l'usage et l'utilisation des nouveaux médias sur l'ensemble de l'économie et la société.

Le représentant du régulateur du secteur des télécommunications au Maroc est revenu sur l'évolution du secteur télécom qui a favorisé la montée et l'expansion des nouvelles technologies d'informations et des nouveaux médias à travers le monde.





M. Paul H. Lorenz

Directeur général, Agence luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel (l'ALIA). Luxembourg

« Nous avons trois priorités :
L'éducation aux médias,
Le consommateur et la dignité humaine,
La lutte contre le discours de haine ».

Pour sa part, Paul H. Lorenz, a expliqué pourquoi l'apparition de la vidéo de partage est « un vrai défi affronté par le régulateur luxembourgeois. »

« Nous touchons à Internet et à des intervenants en dehors des grands -facile à cerner- qui passent au-dessous du radar. Ils ne sont pas obligés de se manifester auprès du régulateur. »

Au Luxembourg, fait savoir le panéliste, « l'instance de régulation est composée de 8 personnes seulement pour procéder à la régulation d'une dizaine de chaînes radios et télévisions destinées au Luxembourg et une centaine de chaînes qui s'adressent aux pays voisins et émettant sous concession luxembourgeoise. »

La protection des mineurs, dignité humaine dans toutes ses facettes et les communications commerciales constituent les priorités de l'Agence luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel (ALIA).

Quant à la régulation d'un espace de plus en plus numérisé, l'ALIA a fait le choix de l'éducation aux médias.



M. Paul H. Lorenz, au micro de la HACA

« La régulation numérique passe par l'éducation aux médias des jeunes »

« Les défis de la régulation du numérique nous paraissent énormes. Parce que finalement quand on parle de numérique, on parle d'Internet. »

Internet est une composante importante, sinon la plus importante du numérique. Avec la régulation comme celle au niveau de l'Union Européenne, les BSP en font partie. Il faut bien l'admettre, on régule seulement une partie du net. On ne sait pas non plus nécessairement qui sont les porteurs des plateformes de diffusion. Certains passent en dessous du radar, d'autres ne se manifestent pas auprès d'un régulateur.

Notre réponse à cela depuis l'année passée est la suivante: si nous ne sommes pas à même de réguler proprement, alors tournons-nous vers les jeunes en privilégiant l'éducation aux médias des jeunes ».



Le Panel 2 en bref



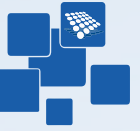
- Au-delà des bouleversements de nos modes de consommation induits par la multiplication des écrans et l'offre prolifique, il a été rappelé ce que cela génère sur le plan sociétal : le glissement des valeurs, « la fragmentation culturelle ».

- Pour illustrer les évolutions des modes de consommation, l'enquête annuelle TIC réalisée auprès des ménages et individus par l'ANRT a été présentée. Parmi les nombreux chiffres transmis. Un seul chiffre pour illustrer : 108% de pénétration au niveau du mobile à l'échelle mondiale, 135% au niveau du Maroc.

- Sur le plan de la régulation, 3 chantiers prioritaires : le respect de la dignité humaine (et son corolaire la lutte contre le discours de la haine) ; l'éducation aux médias et la protection du consommateur.

Pour ce qui est des médias traditionnels, il est impératif de :

- Faire appel aux jeunes dans les politiques de recrutement.
- Adapter l'offre, rechercher la complémentarité, la valeur ajoutée que peuvent apporter les médias traditionnels.
- Créer un espace de discussions pour préserver les cultures et les identités nationales.
- Développer des pistes de réflexions sur la question intergénérationnel.
- Penser à élaborer de nouvelles approches internationales en phase avec l'universalité d'accès aux médias.
- Sensibiliser les jeunes à l'utilisation et à la consommation des médias.
- Renforcer la confiance entre médias et jeunes.



panel 3

L'auto-régulation et la co-régulation, avenir de la régulation



Vue sur le panel 2

Au cœur de la problématique, des questionnements d'une importance cruciale dans un monde numérisé qui tous les jours bouscule repères et valeurs.

Quelles démarches pour impliquer les différents acteurs de la chaîne de valeur médiatique dans la consolidation de la régulation ? Quels compléments aux programmes d'éducation aux médias et à la communication pour promouvoir la pensée et la compréhension critiques du public vis-à-vis des contenus médiatiques ? Et enfin quelle évaluation faire des outils d'autorégulation mis en place par les plateformes numériques globales et les réseaux sociaux ? Autant de questions auxquelles les panélistes ont tenté d'apporter des premières réponses.

**M. Karim IBOURKI** Président de séance,

Président du conseil supérieur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Belgique.

**M Richard Hutt**

Directeur des plaintes, BBC-Royaume Uni.

**M. Khaled Koubaa**

Responsable des politiques publiques en Afrique du Nord-Facebook.

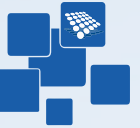
**M. Nurullah Ozturk**

Directeur général du forum des régulateurs audiovisuels des Etats de l'Organisation de la Coopération Islamique.

**Mme Koki Angela**

Responsable des services multimédia, Autorité des communications, Kenya.





« L'indépendance de la régulation, plus que jamais un enjeu »

« La co-régulation permet plus de souplesse. Elle développe au sein des organismes une obligation de connaissance des intérêts publics (...) »

L'auto-régulation et la co-régulation peuvent être perçus comme étant plus efficaces pour réguler les acteurs globaux (...) »

En tout état de cause, co-régulation et auto-régulation ne peuvent remettre en cause les législations existantes ».

M. Karim Ibourki

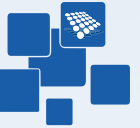
Président du conseil supérieur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Belgique.

M. Karim IBOURKI, président du conseil supérieur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Belgique a affirmé qu'en matière de médias audiovisuels, la conception classique de la régulation était une mission étatique dans le but de protéger l'intérêt public, les citoyens, les consommateurs par la législation. La conception traditionnelle a été complétée au cours des 20 dernières années par le développement de l'auto-régulation ou la co-régulation. La force du concept de co-régulation étant d'impliquer le secteur dans l'élaboration des règles en escomptant un meilleur respect de celles-ci car elle est censée refléter les préoccupations du secteur.

Karim Ibourki a affirmé que les systèmes de de régulation et co-régulation sont très efficaces pour réguler certains secteurs économiques. Selon le Régulateur belge, on peut considérer que l'auto-régulation et la co-régulation sont des outils plus efficaces pour réguler les phénomènes nouveaux car permettant une souplesse de réactivité. De tels outils permettent aussi que les intérêts privés prennent davantage en compte les besoins sociétaux. M/ Ibourki a ajouté qu'auto-régulation et co-régulation développent au sein des organisations une obligation de connaissance des intérêts publics et qu'elles permettent de diminuer les risques économiques liés au développement de la culture de la concurrence déloyale et responsabilisent les organisations et leur management. L'auto-régulation et la co-régulation peuvent être perçues comme efficaces par certains pour réguler certains acteurs globaux.

Une régulation économique par la contribution des plateformes à la production audiovisuelle nationale.

Les plateformes des réseaux sociaux sont des concurrents efficaces des médias traditionnels, en effet la réorientation des budgets publicitaires vers ces plateformes remet en cause depuis quelques années la viabilité à long terme des groupes de médias traditionnels nationaux ou internationaux. Certains pays en Europe ont imposé une contribution aux acteurs privés proportionnelle à leur chiffre d'affaire qui doit être réinjectée dans la production des œuvres locales. La transposition en Europe de la nouvelle directive sur les services des médias audiovisuels permettra à l'avenir de faire contribuer ces plateformes qu'elles soient hébergées ou non dans un pays extra européen à partir du moment où elle vise un public de l'Etat européen. L'émergence d'acteurs puissants et globaux est un défi de l'ensemble des régulateurs nationaux particulièrement où les budgets des instances publiques sont sous pression.



«Self-regulation and co-régulation are not perfect. I can still see the need of classical regulation.»

«Nobody likes complaints. But it helps us to improve ourselves.

«With great power come great responsibilities « (Spiderman).

« L'autorégulation peut bien fonctionner seulement s'il existe un corps indépendant de confiance capable d'exercer un contrôle »

M. Richard Hutt

Directeur des plaintes, BBC-Royaume Uni.



M. Richard Hutt, au micro de la HACA

Richard HUTT, Directeur des plaintes à la BBC (Royaume Uni), au micro de la HACA « La clé d'une réglementation efficace est la responsabilité envers le citoyen »

Le directeur des plaintes à la BBC a expliqué comment la BBC régule les contenus numériques sur les différentes plateformes. Il a précisé que la BBC fait beaucoup d'investigations auprès du public pour collecter des informations utiles pour les concepteurs de programmes. Quant au traitement des plaintes, la BBC n'a pas de réponses « magiques » sur ce sujet, M. HUTT a affirmé que la chaîne britannique a commis beaucoup d'erreurs qui lui ont permis d'améliorer ses processus de traitement des plaintes. « La BBC accorde une grande importance à l'avis des citoyens britanniques car elle est financée par des fonds étatiques. Les contenus publiés doivent toujours être appropriés. La BBC met à disposition un guide (Editorial Policy Guidance) comportant directives à respecter lors de la production de contenus », a-t-il indiqué.

Richard Hutt a souligné que le département des plaintes qu'il dirige reçoit énormément de plaintes et que la procédure de traitement est pyramidale du service d'audience en passant par le département des plaintes jusqu'à arriver chez le régulateur l'Ofcom. De plus, a-t-il ajouté, son département accorde une attention particulière à la réaction du public sur les réseaux sociaux et retire immédiatement tout contenu qui suscite le mécontentement des citoyens. M. HUTT a affirmé également que si les temps changent, la mission du service public reste la même. « Je préfère que les citoyens adressent les plaintes à la BBC que de se plaindre d'elle. »

« Au-delà des outils et des normes éditoriales fondamentales, la notion de redevabilité et de responsabilité envers l'audience se traduit notamment par la mise à disposition d'une plateforme de plaintes dont le traitement doit s'opérer de manière équitable et transparente.

« La clé d'une réglementation efficace est la responsabilité envers l'individu », a conclu le directeur des plaintes à la BBC.



M. Khaled Koubaa

Responsable Facebook des politiques publiques en Afrique du Nord

« Facebook souhaite coopérer avec les régulateurs et les législateurs du monde entier »

« La technologie n'est pas intrinsèquement bonne ou mauvaise (...) Les mesures à prendre en termes de régulation doivent être minutieuses car elles auront un grand impact sur la société »

Aujourd'hui Internet entre dans une nouvelle phase. Nous sommes plus conscients que jamais des avantages d'un monde connecté, ouvert et accessible. De même, nous sommes plus conscients des risques que pose internet » a d'emblée affirmé Khaled Koubaa avant de souligner que « la prochaine étape devrait résider dans le fait de savoir que non seulement les individus sont protégés mais aussi et surtout responsabilisés ». Pour ce responsable Facebook en charge des politiques en Afrique du Nord, les opportunités de créations sont accessibles à tous et les préjudices sont limités. Cette nouvelle phase nécessite la rédaction de nouvelles règles. « Malgré tous les défis auxquels Facebook a été confronté, je pense que la technologie n'est pas intrinsèquement mauvaise ou bonne mais peut être utilisée par des mauvaises ou bonnes personnes. Chaque révolution

technologique semble suivre un schéma similaire: d'abord l'euphorie puis la peur et à la fin un équilibre raisonnable. La société est de plus en plus inquiète de la manière dont les données sont détenues, comment elles sont utilisées et comment elles sont monétisées. Ces angoisses sont compréhensibles et il incombe aux entreprises de se rappeler qu'elles ne réussiront en tant qu'entreprise que si elles bénéficient du consentement de la société. Travailler avec les contraintes que la société nous impose n'est pas un tabou » fait valoir cet intervenant. Les risques économiques liés au développement de la culture de la concurrence déloyale et responsabilisent les organisations et leur management. L'autorégulation et la co- régulation peuvent être perçues comme efficaces par certains pour réguler certains acteurs globaux

Le groupe Facebook a pris certaines décisions sur lesquelles il travaille pour assurer la sécurité de la plateforme :

- Tripler le nombre d'employés (35 000) à Facebook qui ont le rôle d'assurer la sécurité de la plateforme de Facebook.
- Supprimer des millions de faux comptes par jour.
- Identifier les discours de la haine et les supprimer avant même qu'ils soient signalés. C'est le cas pour plus de 80% d'entre eux.

Ces formalités ont donné leurs fruits, une étude a montré que la prévalence des fake news sur la plateforme Facebook est en baisse de 50% depuis 2007.

Selon Khaled Koubaa, des mesures brutales peuvent apaiser ce sentiment d'anxiété à court terme mais une réglementation mauvaise ou mal placée pourrait réfréner l'humanité inutilement pendant des années. « Nous ne créons pas le contenu qui est partagé sur nos plateformes mais nous acceptons absolument que nous soyons tenus responsables de façon à fixer les limites et le périmètre dans lequel le contenu peut être partagé en tant que tel Facebook agit pour résoudre les dilemmes et les principaux problèmes de société. Comment équilibrer la vie privée avec les besoins de sécurité ? A quel niveau tracer une ligne entre la liberté d'expression et le contenu préjudiciable ? », s'est interrogé le représentant de Facebook. « En bref nous pensons que nous apprenons de nos erreurs, nous les réparons et nous prenons la responsabilité de notre rôle dans la société mais nous ne pouvons pas le faire par nous-même c'est pourquoi nous avons plaidé en faveur de la réglementation et c'est pourquoi nous souhaitons coopérer avec les régulateurs et les législateurs du monde entier ».



Un conseil de surveillance indépendant installé bientôt par Facebook
L'installation prochaine du conseil de surveillance indépendant est présentée comme une innovation institutionnelle : « c'est la première fois qu'une société privée externalise la décision à une entité tierce indépendante, » avance fièrement le représentant de Facebook. Ce conseil va se prononcer sur des litiges concernant la question notamment de savoir si un contenu doit ou non être retiré de notre plateforme. Il pourra également émettre des recommandations réglementaires afin d'avoir une influence réelle sur les politiques, procédures et pratiques de Facebook. Les premières décisions du conseil de surveillance seront prises au cours du premier semestre 2020.



M. Nurullah Ozturk

“Regulation (co-regulation or self-regulation) is needed more than ever”.

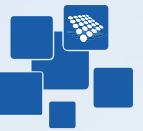
M. Nurullah Ozturk, Directeur général du forum des régulateurs audiovisuels des Etats de l'Organisation de la Coopération Islamique

« Autorégulation et co-régulation pour relever les défis du numérique »

Après avoir exposé des statistiques sur la consommation d'Internet et son évolution dans le monde entier et en Turquie en particulier, M. Ozturk a souligné que l'auto-régulation et la co-régulation permettent de préserver la liberté éditoriale et de minimiser l'ingérence de l'État tout en favorisant la qualité des médias et la protection des citoyens contre la désinformation. « L'autorégulation et la co-régulation devraient être les principales clés pour relever les défis du numérique » a affirmé le Directeur Général du forum des régulateurs audiovisuels des Etats de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Il a ajouté qu'une réglementation restrictive pour les plateformes médiatiques n'est plus une solution en soi. D'autres mesures doivent être prises en considération.

« Des cours d'éducation aux médias et au numérique doivent avoir lieu dans les écoles. Les professionnels des médias devraient également être encouragés à apprendre l'éducation média/digitale. Plus de sites web fiables de vérification des faits devraient être fondés et soutenus. Enfin, les autorités de régulation publique devraient coopérer davantage avec les acteurs des médias», a indiqué M. Oztuk.



Mme Koki Angela

“Regulation of digital platforms is necessary due to their social and economic impact on the public”.

Mme Koki Angela, Responsable des services multimédia, Autorité des communications, Kenya « Allier liberté d’expression et intérêt public »

Angela Koki a présenté quelques outils de l’autorégulation mis en place par les plateformes numériques mondiales et les réseaux de médias sociaux en donnant comme exemple, l’autonomisation des consommateurs ou encore le cadre d’octroi de licences neutre sur le plan des technologies ouvertes.

Le cadre juridique libéral qui prône la liberté d’expression et l’intérêt public a été longuement expliqué par l’intervenante.

Angela Koki en est convaincue. En raison de l’impact social et économique sur le public, la réglementation des plateformes numériques et des réseaux de médias sociaux est nécessaire, mais non sans

présenter des défis: le grand nombre d’utilisateurs et lois transfrontalières, le changement des habitudes et des préférences des consommateurs, la prise en compte du contenu généré par l’utilisateur, les fausses informations et contenu trompeur, le non-respect du droit d’auteur, cybersécurité.

« Certaines exigences doivent être prises en considération conformément au droit local, régional et international » a affirmé cette panéliste en mettant en exergue la liberté d’expression, le droit à la vie privée, la transparence et la responsabilité envers le public. Angela Koki a enfin prôné l’adoption de mécanismes de réclamation ainsi qu’une meilleure application des lois.



Mme Koki Angela, au micro de la HACA

« S’accorder sur une régulation universelle »

« Le principal défi est qu’il y a un nombre très important d’utilisateurs. Les médias numériques contrairement aux médias classiques n’ont pas de frontières physiques. On ne sait pas où ils sont localisés. Je pense particulièrement aux réseaux sociaux qui traversent plusieurs pays et juridictions alors que les lois diffèrent d’un pays à l’autre.

Il ne faut pas oublier qu’il existe plusieurs problèmes de sécurité dans les médias numériques : cyber harcèlement, fraude, fake news, vol d’identité. Autant de points noirs qui devraient inciter les acteurs à s’accorder sur une régulation universelle ».



Le Panel 3 en bref

La co-régulation fait l'objet d'un consensus notamment pour privilégier la protection des individus et les valeurs fondamentales mais qui ne peut se substituer à la régulation classique.

- Elle doit impliquer les différents secteurs dans l'élaboration de la règle ;
- Elle permet plus de souplesse, développe l'organisation de la connaissance en responsabilisant l'auto-gestion ;
- L'identité des individus est devenue plurielle. Le mode de fabrication des identités culturelles à travers les nouveaux médias crée des fractures sociétales.

Quelques enjeux :

- Comment renforcer la viabilité économique des médias traditionnels ?
- Comment alléger la pression économique sur les acteurs locaux.
- Comment éviter la déréglementation tout en privilégiant les mécanismes de co-régulation et d'auto-régulation.
- Préserver la mission de service public audiovisuel.



Vue sur le panel 3

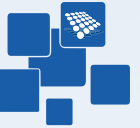


panel 4

La régulation des médias à l'épreuve des aspirations citoyennes



Au pupitre, M. Kamal Lahlou, Président de l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI) - Maroc

**M. Babacar Diagne** Président de séance,

Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) - Sénégal

**M. Kamal Lahlou**

Président de l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI) - Maroc

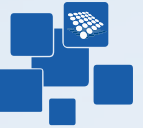
**M. Guy Berger**

Directeur de la Division pour la Liberté d'expression et le développement des médias - UNESCO

**Marcel Regnotto**

Chef suppléant de la Division Médias, Office Fédéral de la Communication (Suisse)





Le citoyen reporter, ce témoin et interprète de la vérité



M. Guy Berger

Directeur de la Division pour la Liberté d'expression et le développement des médias - UNESCO

« On ne peut éduquer sans s'auto-éduquer »

« Avec l'avancée incessante de la technologie beaucoup de pouvoir se déplace. L'Intelligence Artificielle implique des décisions qui sont prises de manière autonome et sans référence précise aux principes, normes ou réglementations » a-t-il fait remarquer avant d'indiquer que les Etats membres de l'UNESCO ont convenu d'enquêter sur (Version digitale) [un instrument normatif](#) portant sur l'éthique de l'IA qui pourrait être adopté en novembre 2020.

Il convient également d'ajouter que l'UNESCO travaille sur les indicateurs de l'universalité d'Internet (Version digitale) « DOAM ». Ce qui peut aider à orienter la réglementation.

Pour aller plus loin cliquez [ici](#) 

Trois intervenants et un même constat : la régulation des médias ne peut se faire sans la prise en considération des aspirations citoyennes. Le numérique est une difficulté supplémentaire.

Qu'est-ce que la régulation ? Et qu'est-ce que la gouvernance ? C'est en posant ces deux questions que Guy Berger, Directeur de la Division pour la Liberté d'expression et le développement des médias à l'UNESCO a introduit son allocution.

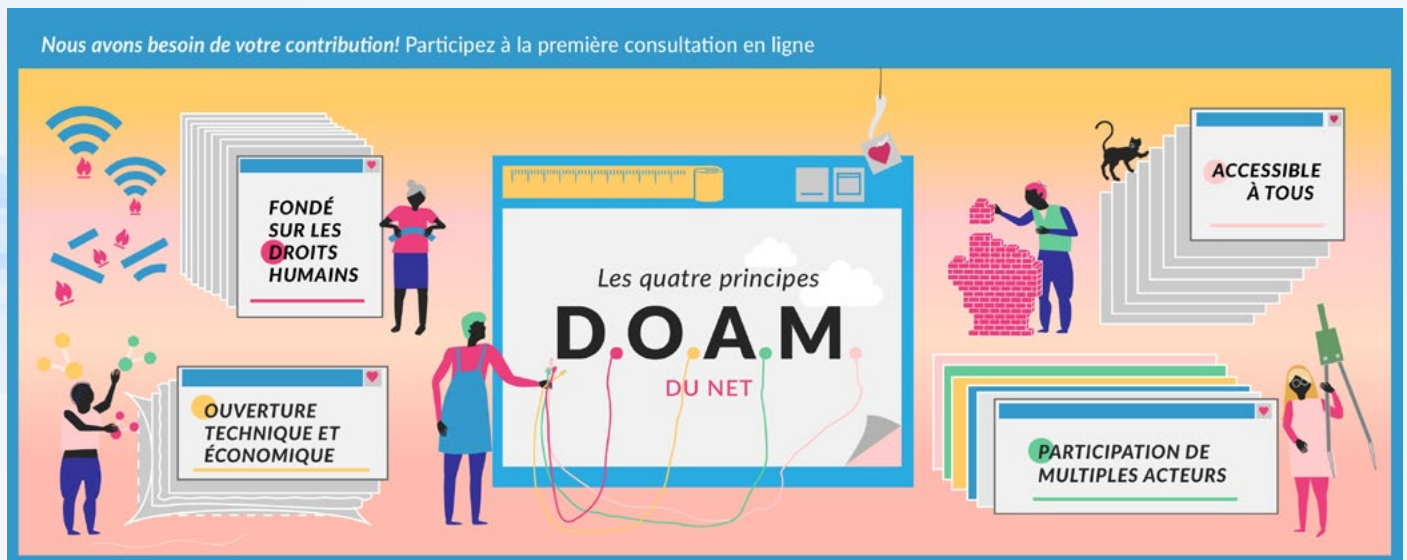
« La gouvernance est l'élaboration et l'application par les gouvernements, le secteur privé et la société civile, dans leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prises de décision et

de programmes communs. » Quant à la régulation, a-t-il indiqué, « elle peut jouer un rôle focal dans ce processus. Elle peut être au centre et aider à la médiation entre les différents intérêts, à savoir celui du gouvernement, des affaires et du public tout en conservant la confiance de tous les secteurs sociaux. Cela comprend également la médiation des intérêts différents au sein du gouvernement ainsi que des affaires et du public. »

Selon Guy Berger, les régulateurs ont besoin de solutions internationales. De son point de vue, Il est difficile d'avoir une réglementation internationale des communications mais il est possible d'avoir des principes et normes générales.



Les quatre principes D.O.A.M du NET



Cette structure pourrait être utilisée comme guide et défenseur des principes liés aux droits humains ou encore pour porter l'ouverture et promouvoir le pluralisme.

Le directeur de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias à l'UNESCO en est convaincu. La désinformation, en particulier sur les messages sociaux, menace la santé, les élections, la tolérance.

Pour aller plus loin : Etudes de l'UNESCO [Version digitale](#) 

« [What if we all governed Internet ?](#) »

« [Journalism, fake news & disinformation : handbook for journalism education and training](#) »



M. Marcel Regnotto

Chef suppléant de la Division Médias, Office Fédéral de la Communication (Suisse)

Se réappropriier une parole confisquée

« Mettre le citoyen au centre de nos considérations »

Prenant à son tour la parole, Marcel Regnotto, chef suppléant de la Division Médias, Office Fédéral de la Communication (Suisse) a d'emblée déclaré qu'en tant que représentant des instances de régulation des médias, « nous croyons tous à l'importance capitale des médias dans nos démocraties. Les médias dont nous avons la charge ont avant tout la vocation d'informer, de former et aussi de distraire. Ils doivent contribuer à la libre circulation des opinions de nos concitoyennes et de nos concitoyens, leur permettre de prendre part de manière réfléchie au processus de décision qu'offrent nos systèmes. C'est bien là le fondement des médias dans toute démocratie ».

Poursuivant son propos, le panéliste a fait sienne la citation du sociologue et professeur suisse des sciences de la communication Kurt Imhof et selon laquelle : « la civilisation représente un vernis très fin au-dessus duquel gronde la barbarie ». Ce qui signifie, a expliqué cet intervenant, que la civilisation dépend d'un espace de communication partagé dans lequel la manière de mener les affrontements des questions politiques et morales et sociétales doivent impérativement respecter certains standards. « Si le débat public descend au-dessus de ce niveau, la civilisation cède sa place à un monde de brutes et la violence remplace la raison ».

L'émergence des nouveaux médias sociaux a fondamentalement changé la donne du code de conduite des journalistes et des règles définies par la presse écrite. C'est le citoyen reporter qui a largement remplacé le journaliste passé par une formation professionnelle en tant que témoin et interprète de la vérité. « La revendication première du citoyen reporter est de se réappropriier la parole qui, selon lui, lui a été confisquée. Et force est de constater que, dans bien des cas, le citoyen reporter n'est

pas en général trop affecté par les règles de retenue et de vérification ou d'équité enseignées au journaliste. L'émotion, et cela est la conséquence, balaie la réflexion. Le direct l'emporte sur le recul. Les faits priment sur le fond. Le parti pris sur le respect de la pluralité d'opinion. L'ensemble des sentiments, des plus vertueux au plus abjects se déploient sans retenue et se retrouvent légitimés par le label de l'authenticité ».

Bref, le public des médias reprend la main jusqu'à être assimilé à un cinquième pouvoir. « J'ai du mal à adhérer à cette thèse. Certes le public a un pouvoir de censure par la télécommande par exemple et par le zapping en délaissant tout simplement les médias traditionnels au bénéfice d'autres vecteurs d'information. Ce qui semble être le cas des jeunes générations. Certaines initiatives ont été prises par-ci et par-là et le pouvoir politique montre une sensibilité croissante face aux dérives liées à l'utilisation malveillante des médias sociaux » a fait valoir M. Regnotto.

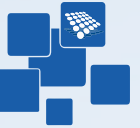


Dans son intervention, Marcel Regnotto a rappelé que si le législateur légifère, le régulateur, lui, régule. Il n'y a pas de mélange des genres. Et cela a souvent des conséquences pour le régulateur qui se voit confronté en première ligne à des nouveaux phénomènes sans être proprement investi de la compétence pour intervenir sans être doté des instruments adéquats pour faire face aux nouveaux défis. Mais malgré toute l'importance portée, à juste titre, aux nouveaux médias, il ne faut pas perdre de vue que la plupart de nos concitoyens s'en remettent aux médias traditionnels (radio, télévision, presse-écrite) lorsqu'ils se mettent en quête d'informations fiables pour se former une opinion ou à la veille des élections et des votations. C'est du moins ce que révèle une enquête [menée en Suisse dont nous venons de publier les résultats il y a une semaine.](#)

(Version digitale) cliquez [ici](#) 

Tout en s'ouvrant aux défis posés par les nouveaux médias, les régulateurs ne doivent pas négliger les actions d'encadrement vis-à-vis des médias traditionnels.

Les autorités de régulation doivent se montrer irréprochables, indépendantes, transparentes et compétentes dans ce domaine. Ce n'est qu'à ce prix qu'elles se qualifieront à jouer, un jour, un rôle d'un arbitre respecté aussi dans le domaine des nouveaux médias. « si nous nous penchons ici à juste titre plutôt sur les dangers liés aux nouveaux médias (la désinformation, les discours de haine, la mise en danger des mineurs, harcèlement, et autres actes malveillants) il ne faut pas oublier que les nouveaux médias sociaux offrent aux citoyens un formidable espace de liberté d'expression qui a généré des initiatives solidaires remarquables qui font avancer la discussion dans les différents domaines politiques et sociétaux. Beaucoup reste à faire, que ce soit au niveau, de la formation des acteurs, de leur sensibilisation aux fondamentaux de la déontologiques, dans le domaine de l'enseignement, de l'information des usagers maniant les outils informatiques, » a soutenu le Chef suppléant de la Division Médias à l'Office Fédéral de la Communication en Suisse.



« Nous assurons une part de service public » Kamal Lahlou

Kamal Lahlou

Président de l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI) – Maroc

Pour Kamal Lahlou, Président de l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (Maroc), il est nécessaire de rappeler que le choix de la libéralisation est intimement lié à la consécration démocratique. « C'est un choix décisif pour la liberté d'expression et pour le pluralisme politique. Il a fallu vaincre beaucoup de réticences et de peurs qui se sont révélées vaines. Le dispositif qu'a mis la HACA a joué un rôle essentiel dans cette libéralisation. Aujourd'hui, et cette conférence en atteste, la HACA est devant de nouveaux défis de la régulation dans un environnement numérisé », a déclaré l'intervenant.

Une véritable évolution est en cours : celle des plateformes de services OTT, un service de livraison de contenus audio circulant sur internet sans la participation d'un opérateur de réseau classique.



M. Kamal Lahlou, au micro de la HACA

« GAFA, Europe et Afrique : le rapport de force est inégal »

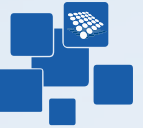
« La régulation en matière de numérique est un chantier très difficile, parce que les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) toutes ces grandes plateformes aujourd'hui qui envahissent le monde constituent la révolution du digital que nous vivons.

Il est très difficile de réguler ces géants du numérique. Seules les grandes nations peuvent y prétendre. A travers le Conseil de l'Europe, l'Europe par exemple représente des pays qui sont aujourd'hui les seuls à pouvoir réguler les GAFA, parce que la masse d'argent qui est brassée en Europe est importante. C'est bien sur cette masse d'argent que les Européens peuvent agir, donc les autres sont obligés de les écouter. Force est de reconnaître qu'en Afrique le rapport de force est inégal.

Est-ce qu'aujourd'hui un pays africain est capable de réguler et de pouvoir faire face à ces gens-là ? C'est bien à ce niveau que réside le défi ».



La radio comme
outil de la démocratie



Ces nouveaux opérateurs ont déjà pris le pas sur les télévisions qui n'ont pas développé leurs stratégies défensives. L'exemple de « Netflix » est édifiant puisqu'il met en péril toute une industrie cinématographique traditionnelle. La consommation des contenus sur les différents écrans s'installe dans le quotidien des gens et supplante la télévision à l'ancienne. La diffusion streaming permet de nouvelles formes d'accès et d'interaction parce que le marché est définitivement centré sur la mobilité. Les OTT offrent aux consommateurs de contenus en direct et à la demande accessibles, en tout lieu et à tout moment. « En 2018, 424 milles foyers britanniques ont annulé leur abonnement aux bouquets télévisuels traditionnels. Le sport est déjà atteint par cette tendance. Le hockey sur glace en Amérique du Nord a déjà signé un contrat avec Amazon. Facebook est présent sur la retransmission directe et gratuite de plusieurs événements sportifs. C'est irréversible, pour le moment ce sont les détenteurs des droits télévisuels qui négocient avec les OTT l'accès aux images. Nul doute que tous ces défis sont d'une importance capitale », a relevé le Président de l'ARTI. Kamal Lahlou est également revenu sur l'expérience des radios privées au Maroc. Alors que le service public n'offrait que peu d'espace aux auditeurs puisque le direct était l'exception, les radios privées vont faire de l'interactivité la règle. « Avant on écoutait. Avec l'arrivée des radios privées, on écoute et on parle »

Cette interactivité a suscité l'engouement du public qui a rapidement investi de cet espace de liberté. La pluralité des concepts permet d'avoir une large palette de produits et au final de toucher un très large public partout au Maroc et dans les différentes couches sociales.

Sur le plan économique, les contraintes sont liées notamment à la publicité qui constitue l'unique recette des entreprises. Le marché publicitaire évolue très lentement et il est moins important que celui d'autres pays. Durant ces 15 années, d'autres médias se sont installés et en particulier les sites internet qui sont devenus concurrents sur un espace qui ne connaît pas d'expansion notable. Cette situation fragilise certains opérateurs. Le Maroc a fait de la régionalisation une option stratégique. Certaines radios qui ont fait le choix de la proximité et d'une programmation régionale ont échoué. Notamment à cause de l'absence totale d'une publicité régionale et de ressources humaines plus attirées par le centre que par les régions.

« Nous attendons un soutien plus important parce que nous sommes un vecteur important de pluralisme. Nous attirons l'attention sur les difficultés que nous vivons et je ne pense pas que les dirigeants de ce pays vont abandonner un média comme la radio qui a renforcé, qui renforce encore et participe au pluralisme politique, » a conclu celui qui représente les radios privées au Maroc.

M. Babacar Diagne

M. Babacar Diagne, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) - Sénégal

Quand les aspirations citoyennes peuvent être en contradiction avec l'intérêt général, quel rôle pour le régulateur ? Le cas du Sénégal

Le régulateur sénégalais a pour la première fois interrompu le signal d'une chaîne de télévision durant 4 jours en raison de la promotion d'un produit de dépigmentation pour le blanchiment de la peau dangereux pour la santé. Nous avons près de 20 chaînes privées contre une chaîne publique. Nous avons 487 radios contre une publique. Dans cette affaire de publicité des produits de dépigmentation, les chaînes refusaient dans un premier temps d'obtempérer malgré les mises en demeure. Elles se sont pliées par la suite mais il restait une chaîne qui refusait d'obtempérer. « Cette affaire témoigne des aspirations profondes d'un peuple qui veut arriver à l'estime de soi et des chaînes qui voulaient faire de cela une affaire commerciale. Cette affaire aurait pu se passer autrement et on aurait pu perdre toute notre crédibilité en tant que régulateur. Très souvent les régulateurs ont peur d'aller jusqu'au bout. »





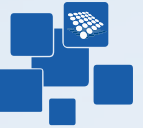
Le Panel 4 en bref



La concurrence des OTT Affaiblit les ressources des radios traditionnelles et les faibles ressources humaines et la publicité régionale encore peu dynamiques affaiblissent la radio de proximité ;

Le besoin de la gratuité ; la réduction des coûts des fréquences ; ne pas oublier les missions principales : informer éduquer divertir et permettre aux citoyens de jouer un rôle actif ;

- Les citoyens accordent plus de crédit aux médias classiques avec le numérique, ils ont un nouvel aura. (étude publiée semaine passée en suisse)
- Enjeu pour les médias classiques de travailler sur la transparence, l'indépendance, la qualité pour garder tout leur crédit ;
- La nécessité d'œuvrer à la mise en place d'une écologie sociale des échanges.



Réunion à Rabat du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication



Les membres du RIARC

Les membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ont tenu, vendredi 31 janvier 2020 à Rabat leur réunion. Organisée sous le thème « Quelles réponses africaines aux défis de la transformation numérique des médias : problématiques économiques et attentes des citoyens ». Cette session a connu une forte participation d'instances de régulation de pays africains francophones, lusophones, arabophones.

Les travaux ont été marqués par une grande convergence entre les intervenants qui ont tous relevé les multiples bénéfices de l'action inter-africaine notamment dans le domaine de la régulation des médias dont la finalité est de garantir les droits des citoyens africains à un paysage médiatique pluraliste et de qualité.

Les participants à cette réunion ont appelé

au renforcement de la coopération Sud/Sud et à la promotion du RIARC en tant que plateforme continentale pleinement mobilisée pour relever le défi de la mutation numérique et ses nombreux effets sur les écosystèmes médiatiques et les sociétés africaines. A la rencontre de Rabat à laquelle ont participé pour la première fois dans le cadre du RIARC le Nigéria et le Kenya, les membres du Réseau ont mis l'accent sur l'importance de l'action des régulateurs en matière de défense et de promotion de l'exception culturelle à travers les contenus médiatiques classiques et numériques. Enfin, les membres du Réseau des instances africaines de régulation de la communication ont rendu hommage à l'engagement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur du développement du continent africain.



Mme. Latifa Akharbach

La vice-présidente du RIARC, Latifa Akharbach, appelle à la promotion de la création africaine

La présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, vice-présidente du RIARC a invité les membres du RIARC à accorder une place particulière à quatre enjeux majeurs : les grandes transformations induites par la digitalisation (en particulier la destruction du lien social), la transmission et la promotion du savoir et des valeurs culturelles, la promotion de la création africaine et les effets ravageurs de la transformation numérique sur les services télévisuels et radiophoniques publics. Latifa Akharbach a également plaidé en faveur de l'émergence d'un espace public virtuel, un impératif à intégrer dans l'agenda du RIARC.



M. Peter Essoka

Pour le Président du RIARC, l'accessibilité à Internet s'est développée au mépris de l'éthique

Peter Essoka, président du RIARC est formel. L'accessibilité à Internet s'est développée au mépris de l'éthique, déontologie et des règles institutionnelles.

Internet est, explique-t-il, comme un « colosse indiscipliné qui met en interaction individus interconnectés. »

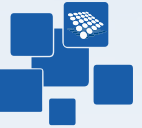
Selon le président du Réseau, ces nouvelles formes numériques d'accès par effraction à des contenus médiatiques dont le caractère nébuleux et virtuel rend la régulation difficile ont des conséquences économiques et sociales qui justifient les attentes des citoyens vis-à-vis des régulateurs des médias.

Dévalorisation de la création audiovisuelle, violation de la propriété intellectuelle, déchéance à terme de l'industrie culturelle et de la production audiovisuelle sont autant de menaces qui pèsent sur les médias audiovisuels classiques face à la déferlante numérique.



FOCUS





A Rabat, des pistes pour une feuille de route du RIARC

- L'actualisation des mécanismes de régulation est un impératif. Ils doivent s'adapter aux réalités actuelles et à la révolution technologique, tout en tenant compte des attentes des citoyens.
- L'obligation d'une refonte des services des médias publics pour répondre aux nouveaux défis de la numérisation et aux aspirations actuelles des citoyens. Les médias classiques ne peuvent répondre aux exigences actuelles qu'en favorisant la qualité et la crédibilité.
- La promotion de la production et de la programmation des contenus locaux : la faiblesse des contenus nationaux dans les différents pays africains pose le problème de l'identité et de la transmission. Les jeunes publics consomment aujourd'hui des contenus étrangers. Cette faiblesse met également en péril la protection du patrimoine africain. Il est de l'appuyer pour faire face aux différentes plateformes qui proposent des contenus globalisés en tout temps et lieu. Ces production et programmation doivent faire privilégier les langues et sujets nationaux. Il est également recommandé de favoriser les licences pour la création des médias locaux et communautaires.
- L'établissement d'un mémorandum d'entente entre le RIARC et le REFRAM afin de converger les expériences et travailler mutuellement sur la question de la régulation à l'ère numérique.
- La promotion par les régulateurs des médias audiovisuels, via les cahiers des charges ou des quotas de production, des contenus audiovisuels locaux africains au service de la préservation de l'identité et du patrimoine culturel et audiovisuel.
- Le soutien au développement d'initiatives africaines en matière de co-régulation à travers la responsabilisation des plateformes de partage de contenus en ligne et d'auto-régulation des contenus (fact-checking).
- L'accompagnement des médias de service public dans l'amélioration de la qualité de l'information et l'offre de service audiovisuel afin de lutter contre la désinformation (exemple de la Radio, modèle de médias de confiance en Afrique).
- Le développement de campagnes de sensibilisation par les régulateurs des médias à la protection des mineurs en ligne et aux bons usages des médias sociaux (y compris par les adultes).
- La mise en place de mécanismes de coopération entre les autorités de régulation des médias audiovisuels et les autorités de réglementation des télécommunications pour une meilleure sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Groupe de travail
«Régulation et nouveaux médias numériques»

Newsletter du numérique

Equipe éditoriale de cette newsletter

Les membres du Groupe de travail « Régulation et nouveaux médias numériques » :

- Mme Narjis Rerhaye, Membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA)
- Mme Latifa Ourtassi Tayah, Directrice du Département Etudes et Développement
- M. Amine Elbouazzaoui, Cadre Supérieur à la Direction de la Coopération Internationale

Ont également collaboré à ce numéro :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| • Khadija Berady | • Houda Filali |
| • Ghita Berrada | • Majda Saber |
| • Amina Chefchaoui | • Houda Sabiri |
| • Ahmed El Attari | • Rabie Serghini |
| • Sanae El Ouarti | • Soraya Ghammadi |
| • Mahassine El Hajbi | • Nabila Mernissi |
| • Salim Filali | • Amina Moujtahid |

Photographes : Kamal Bourbate, Yassir El Morabit, Hamza Tamouh, Housni Debbouni

Infographiste : Hamza TAMOUH